

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 1/2023

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Séance du

21 mars 2023

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars, à 10 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD
M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 16 mars 2023

Secrétaire de séance : Michèle ALOUCHY

**DETR 2023 - achat mobilier et informatique
pour le Centre de Santé**

Monsieur le Président expose au comité syndical le projet d'achat de mobilier et d'informatique pour équiper le centre de santé dont l'ouverture est prévue le 15 juin 2023. Le montant est estimé à 34 070.75 € HT.

Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2023 - rubrique 6 - mairies - bureaux administratifs des EPCI, au taux de 50%, pour un montant de 17 035.38 €.

Il demande l'avis du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le projet d'achat de mobilier et d'informatique pour le centre de santé pour équiper le centre de santé dont le montant est estimé à 34 070.75 € HT.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2023 - rubrique 6 - mairies - bureaux administratifs des EPCI, au taux de 50%, pour un montant de 17 035.38 €.

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Achat mobilier et informatique	34 070.75 €	
DETR - 50 %		17 035.38 €
Autofinancement - 50 %		17 035.37 €
Total	34 070.75 €	37 070.75 €

- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces à intervenir